Envoyé : lundi 23 juillet 2018 11:11

Madame le Maire,

J'ai bien pris connaissance du projet d'aménagement de la Corniche des forts, tel qu'il est disponible à notre connaissance sur le site internet de la Mairie.

Si je ne peux que me réjouir de la volonté de faire évoluer le cadre de vie de notre territoire, je m'interroge sur la pertinence du projet qui d'une part, oblige au défrichage d'un espace exceptionnel en milieu urbain, entraîne des coûts colossaux d'aménagement (qui avaient justifié toutes ces années d'interdiction au public justement) tout en n'intégrant pas les deux parcs mitoyens à cette forêt urbaine, pourtant accessibles au public mais largement délaissés toutes ces dernières années.

Au vu de l'urgence écologique, et reprenant les propos de Monsieur le Ministre Nicolas Hulot prononcés en date du 28 juin 2018 :

"faire de la biodiversité le moteur du changement de nos sociétés de production et de consommation pour réduire notre empreinte écologique en France et dans le monde ; protéger et restaurerla nature dans toutes ses composantes ; créer un cadre européen et international ambitieux pour la protection de la biodiversité ; rendre la connaissance et l'action pour la biodiversité accessible à tous. »

Cette injonction me semble directement adressée à Romainville - et notre territoire peut et doit en être la 1ère réalisation concrète !!!!

Il me paraît en effet bien plus intéressant et urgent en termes <u>écologiques</u> mais aussi <u>économiques</u> et d'<u>image pour notre territoire</u> en Seine Saint Denis, de faire évoluer cet espace privilégié, où la nature, dans toute sa biodiversité, a repris ses droits en raison et grâce à une politique d'éloignement du public de le maintenir fermer aux visiteurs hors scientifiques, d'y créer dans ses abords des postes d'observation pour le public et de travailler au réaménagement des deux parcs mitoyens d'ors et déjà sécurisés.

Si ces espaces sont sous des responsabilités administratives séparées, le fait qu'ils soient tous dans la même prolongation les uns des autres, rend incompréhensibles aux yeux du public ce zonage administratif qu'il doit être possible de dépasser dans un intérêt largement supérieur, tel qu'exprimé par le Ministre en des mots particulièrement forts : " Je veux aujourd'hui sonner le tocsin et lancer ce cri de mobilisation générale. Chacun doit prendre sa part de responsabilité ».

En tant que citoyenne, habitante et maman, je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon avis , et espère que vous saurez trouver entre niveaux d'autorité, les synergies et les ressources tant humaines que financières, pour faire évoluer ce projet en une initiative d'exception, à la hauteur tant des enjeux que notre monde se doit d'affronter, que de l'exceptionnelle opportunité qu'il représente pour notre territoire.

Comptant sur votre réactivité, votre sens de l'intérêt général et votre créativité pour un aménagement véritablement novateur, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Claire Harsany

Envoyé: lundi 23 juillet 2018 13:51

Bonjour,

J'émets un avis défavorable sur ce permis d'aménager concernant le projet d'Île de loisirs sur le site de la Forêt de la Corniche des Forts. Je suis ce sujet depuis 2012 et constate l'absence de débat scientifique sérieux et de concertation suffisante sur ce projet, inconnu du public et des habitants. Les associations dont je fais partie n'ont en outre jamais été associées aux aspects programmatiques de ce projet d'aménagement.

Mes remarques portent sur le fond :

 ce site est unique en terme de biodiversité en Ile-de-France. Compte-tenu de l'état actuel des données sur la disparition des espèces, il paraît essentiel de tout faire pour les protéger. Les aménagements prévus dans le projet actuel, avec les comblements, les géo grilles et le défrichement conduiront inévitablement à leur perturbation voir à leur destruction, même si ce site ne peut plus être laissé à l'abandon pour être protégé.

- Le paysage, les vues et l'identité spécifique du site sont insuffisamment mis en valeur dans ce projet paysager dont l'appel d'offre date de 2004, l'appréhension de ce type de site a depuis évolué dans de nombreuses villes en France. L'autorité environnementale a noté que le plateau atypique sur lequel prenait place ce projet offrait une « perspective exceptionnelle sur le paysage métropolitain que l'étude d'impact aurait pu étudier davantage afin de mieux en appréhender l'enjeu fort ». Avis du 27 octobre 2017.
- d'autres possibilités d'aménagement beaucoup plus légers, plus originales et moins onéreuses permettraient de protéger le site tout en permettant au public de l'apprécier, comme le font de nombreuses villes dans le monde. Les projets des étudiants de l'Ecole Spéciale d'Architecture qui ont travaillé avec l'inspection des carrières et effectué de nombreuses recherches, depuis un an, l'ont montré. Le projet proposé détruira aussi les carrières qui peuvent aussi être mises en valeur.
- les usages (poney, cirque, solarium, écopâturage, agrés) ont été décidés par le Syndicat Mixte sans concertation, études sérieuses ou modèle économique sur la viabilité de cet aménagement et de son entretien dans la durée. Quid de leur intérêt et de leur accessibilité financière pour les habitants et le public concernés ?
- il est essentiel de garder des espaces de nature sauvage pour la biodiversité mais aussi pour le climat, la santé des habitants, la perméabilité des sols, etc, en ville. Tous ses aspects sont désormais avérés et quantifiés. Ce site est l'un des derniers espaces de nature dans le 93, pourquoi le détruire pour le transformer sur sa partie haute en solarium alors que d'autres parcs et espaces de détente existent autour. Il suffirait de les relier, de faciliter leur accès et de les entretenir même s'ils sont gérés par différentes collectivités. Ce projet (avec 2 autres phases prévues ensuite) entre en contradiction avec le plan biodiversité de la Région. Les compensations sur des sites éloignés ne remplaceront jamais la destruction de cet écosystème qui a pu se reconstituer compte tenu de l'inaccessibilité du site depuis plusieurs dizaines d'années.
- les habitants ont besoin d'espaces verts à l'intérieur même de la ville et des différents quartiers, ce n'est pas cet aménagement qui améliorera la qualité de vie à Romainville mais un urbanisme réfléchi qui pourrait s'appuyer sur les vues de ce coteau, sur la présence des sentes, jardins, espaces de pleine terre et surtout sur la présence de cette forêt unique qui, de part son existence, représente un énorme potentiel pour ville et la Région.

• car le budget et l'argent public déjà engagés et alloués à cette BPAL est exorbitant au regard du projet final proposé.

Sur la forme, je conteste ce permis :

- car cette consultation est organisée par la Ville de Romainville alors qu'il s'agit d'un projet d'envergure régionale voir nationale. Il devrait être piloté non par la Direction des Sports mais par les services environnementaux de la Région.
- car cette consultation n'a fait l'objet que de très peu de publicité, tout comme l'enquête publique précédente. A notre connaissance, il n'y a eu qu'une affiche sur la porte de la Mairie et sur le site web de la ville, elle n'est pas accessible à l'onglet Corniche des Forts. De plus elle a lieu à une période où les habitants sont partis en congés.
- car il n'est pas normal que les élus et le Président du Syndicat Mixte (mail du 16/7) appellent leurs proches à répondre sur le modèle de leurs arguments en dénigrant les associations qualifiées d'« opposants ». Quid d'une publicité équitable, suffisante et impartiale ?
- car nous ne savons pas qui fera la synthèse des avis et s'ils seront pris en compte.

Julie Lefebyre

Envoyé: lundi 23 juillet 2018 15:40

Bonjour,

Je voudrais vous signaler mon soutien au projet de l'ile de loisirs de la corniche des forts, qui permettra des espaces de detente, de promenade, d'observation de la nature et de pratique de loisirs. Ce projet sera un attout merveilleux pour Romainville et pour ceux qui vivent aux alentours. J'espere que cette belle initiative pourra se realiser.

Bien cordialement, Alison Day